

# VILLE DE NOISIEL

ADMINISTRATION GENERALE / SERVICE URBANISME- POLITIQUE DE LA VILLE /  
SECTEUR URBANISME  
REF : SG

ARR2014 0184

## ARRETÉ

**OBJET : AUTORISATION DE STATIONNEMENT D'UNE UNITE MOBILE DE TYPE SEMI-REMORQUE DE 15 METRES DE LONG SUR 3 METRES DE LARGE, LES 23 ET 30 OCTOBRE 2014 DE 12H00 A 18H00, LES 06, 20 ET 27 NOVEMBRE 2014, DE 12H00 A 18H00, LES 04 ET 11 DECEMBRE 2014 DE 12H00 A 18H00, AVENUE PIERRE MENDES FRANCE, FACE AU LYCEE RENE CASSIN, A NOISIEL (77186).**

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU le Code de la Route,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU la demande en date du 19 septembre 2014, de la société TSI Extincteurs, représentée par Madame Aurélie THIBAUT, domiciliée ZI 9 rue des Margats, à COULOMMIERS (77521), aux fins d'être autorisée à faire stationner une unité mobile de type semi-remorque de 15 mètres de long sur 3 mètres de large, les 23 et 30 octobre 2014 de 12h00 à 18h00, les 06, 20 et 27 novembre 2014, de 12h00 à 18h00, les 04 et 11 décembre 2014 de 12h00 à 18h00, avenue Pierre Mendès France, face au Lycée René Cassin, à Noisiel (77186),

**CONSIDERANT** qu'il n'y a pas lieu de s'opposer à la délivrance de l'autorisation correspondante,

**CONSIDERANT** toutefois la nécessité d'assurer la sécurité et la tranquillité publique,

## **ARRETE**

**ARTICLE 1 :** La société TSI Extincteurs est autorisée à faire stationner une unité mobile de type semi-remorque de 15 mètres de long sur 3 mètres de large, les 23 et 30 octobre 2014 de 12h00 à 18h00, les 06, 20 et 27 novembre 2014, de 12h00 à 18h00, les 04 et 11 décembre 2014 de 12h00 à 18h00, avenue Pierre Mendès France, face au Lycée René Cassin, à Noisiel (77186),

**ARTICLE 2 :** Le bénéficiaire de la présente autorisation est chargé de mettre en place la signalisation nécessaire.

1/2

hôtel de ville  
tél. 01 60 37 73 73 / fax. 01 60 37 74 49



place E. Menier B.P. 35  
77426 Marne la Vallée cedex 2

RECU EN PREFECTURE  
le 02/10/2014

Application agréée E-legalite.com

077-2177 03370-2014 0929-ARR2014\_0184-AR

# VILLE DE NOISIEL

Suite de l'arrêté N°2014\_

0184

portant autorisation de stationnement d'une unité mobile de type semi-remorque, les 23 et 30 octobre 2014 de 12h00 à 18h00, les 06, 20 et 27 novembre 2014, de 12h00 à 18h00, les 04 et 11 décembre 2014 de 12h00 à 18h00 avenue Pierre Mendès France, face au Lycée René Cassin, à Noisiel (77186).

**ARTICLE 3** : La responsabilité de la commune ne pourra être recherchée pour les incidents ou accidents survenant du fait de ce stationnement.

**ARTICLE 4** : Le présent arrêté sera affiché sur place par le bénéficiaire.

**ARTICLE 5** : Ampliation du présent arrêté est transmise à/au :

- Bénéficiaire de la présente autorisation,
- La RATP,
- Le SIETREM,
- Le Président de la Communauté d'Agglomération de Marne la Vallée,
- Commissariat de Police du Val Maubuée,
- La Brigade des Sapeurs Pompiers de Lognes,
- La Police Municipale,
- Les Services Techniques,
- Le Service Urbanisme,

Chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 6** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire.

**ARTICLE 7** : Le présent arrêté est rendu exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication ou notification et/ou de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le 29 SEP. 2014



Le Maire

Daniel VACHEZ

Cadre réservé à l'AG

<del>Transmis au représentant de l'Etat le</del>	
Affiché le	02 OCT. 2014
Notifié le	03 OCT. 2014
Publié le	02 OCT. 2014

2/2

hôtel de ville  
tél. 01 60 37 73 73 / fax. 01 60 37 74 49



place E. Menier B.P. 35  
77426 Marne la Vallée cedex 2

REÇU EN PREFECTURE  
le 02/10/2014

Application agréée E-legalite.com

077-2177 03370-2014 0929-ARR2014\_0184-AR